



PUBLIE LE 20 AVR. 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-058

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SPL MARNE AU BOIS AMÉNAGEMENT

Rapporteur : M. Laurent JEANNE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. GAUDIÈRE
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)
M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 44
Nombre de procurations : 4
Nombre de votant(e)s : 37

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

D3AJD - Direction des Assemblées, des Assurances, des Affaires Domaniales et Juridiques

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1531-1 et le titre II de son livre V ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code du Commerce ;

Vu le Code Civil et notamment son article 1134 ;

Vu les statuts de la Société Publique Locale Marne au Bois ;

Vu la délibération n°2016-194 du Conseil municipal de Champigny-sur-Marne réuni en séance le 14 décembre 2016, par laquelle la commune de Champigny-sur-Marne adhère à la Société Publique Locale « Marne au Bois Aménagement » créée entre les communes de Fontenay sous-Bois, Nogent sur Marne, Rosny sous-Bois et Bry sur Marne.

Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 par laquelle l'unanimité exigée en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales – de ne pas procéder pendant la durée du mandat au scrutin secret aux nominations ou aux présentations – n'a pas été satisfaite.

Considérant qu'il convient de désigner le représentant de la Ville de Champigny-sur-Marne auprès de l'assemblée générale de la SPL « Marne Au Bois Aménagement ».

Considérant qu'une seule liste de candidature a été déposée.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE Monsieur Michel DUVAUDIER en tant que représentant de la Commune de Champigny-sur-Marne auprès de l'assemblée générale de la SPL « Marne Au Bois Aménagement » :

A l'unanimité,

11 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MARGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA


M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France

La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF

